

LA POSSIBILITÉ D'ENTRETIENS TRUDEAU-DARE AU SUJET DU PARTI QUÉBÉCOIS

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. J'aimerais alors demander au premier ministre, étant donné la phrase qui figurait dans la lettre du général Dare:

Lorsque j'ai discuté des critères utilisés pour enquêter sur le Parti Québécois et ses membres avec le premier ministre, il a déclaré que les services de sécurité de la Gendarmerie royale n'avaient pas de mandat...

Étant donné que le premier ministre cherche à donner l'impression que le général Dare se trompe à l'égard d'une décision du cabinet, peut-il nous dire s'il a eu un tel entretien avec le général Dare et s'il a déclaré que la Gendarmerie royale n'était pas mandatée pour faire ce dont il est question dans la lettre du général?

● (1440)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai lu la réponse que le solliciteur général a donnée à cette question; elle était essentiellement juste en ce sens que la discussion à laquelle le général Dare fait vraisemblablement allusion a eu lieu lors d'une réunion d'un comité du cabinet et a donné lieu à la décision du cabinet. C'est à cette décision, je suppose, que pense le général Dare en parlant d'une ligne directrice ou d'une directive. Je répète que c'est une erreur involontaire de sa part. Il s'agit certainement d'une des inexactitudes dans cette lettre.

LA MISE EN QUESTION DE LA COMPÉTENCE DU GÉNÉRAL DARE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SES FONCTIONS

M. Erik Nielsen (Yukon): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le général Dare est loin d'être vague lorsqu'il parle de la discussion qu'il a eue avec le premier ministre. En fait, il poursuit en disant qu'il a transmis les propos mêmes du premier ministre au colonel Bourne. Comme le général Dare occupe le poste élevé de chef des services de sécurité au Canada et qu'il semble être un policier très méticuleux, le premier ministre ou le cabinet ont-ils remis en question sa compétence, compte tenu de la déclaration qu'il a faite à propos du premier ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ni moi, ni le cabinet n'y avons jamais songé. Monsieur l'Orateur, si le député fait là une suggestion sérieuse, j'en tiendrai compte. J'ai donné mon point de vue à la Chambre. Je tiens le général Dare pour un officier émérite. J'ai travaillé avec lui lorsqu'il était au MDN et depuis ce temps il s'occupe des services de sécurité. Je l'ai toujours trouvé extrêmement compétent. Je ne puis m'expliquer son geste autrement que par une erreur involontaire. Ce n'est sûrement pas une tentative délibérée pour tromper M. Bourne.

Une voix: N'était-ce pas plutôt une tentative pour le discréditer?

M. Trudeau: L'erreur est probablement attribuable au fait qu'à titre de membre de ce comité du cabinet, j'ai été un des participants. Je n'hésite pas à l'avouer, j'ai été un de ceux qui ont prétendu qu'un parti politique démocratique ne devrait pas systématiquement être surveillé par la Gendarmerie royale.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Mon opinion là-dessus que j'ai exprimée devant le cabinet est certes protégée par les usages concernant le caractère confidentiel des délibérations du cabinet, mais je n'hésite pas à la répéter ici. Je crois, comme les députés ministériels, que si ce parti est légal, il ne devrait

Questions orales

pas être surveillé systématiquement par la Gendarmerie royale ou une autre police. J'espère que les honorables vis-à-vis partagent cette opinion.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ce qui est inexact, monsieur l'Orateur, est la conclusion tirée de la décision par le général Dare et formulée dans le paragraphe qui commence par «Nous croyons donc» ou que sais-je. Cette conclusion, selon laquelle étant donné que le parti n'est pas surveillé, le gouvernement ne tient pas à obtenir de contrôle sécuritaire pour quiconque occupe un poste névralgique dans la Fonction publique, est inexacte. Elle est erronée. C'est une des erreurs que j'ai signalées dans la lettre. Je n'accorde pas trop d'importance à cette erreur qui est encore moins grave du fait que le général Dare lui-même a indiqué, dans ces mêmes termes, qu'il y aurait lieu de renvoyer toute l'affaire à un comité du cabinet pour qu'elle soit tirée au clair, ce qui signifie, à mon avis, qu'il avait quelques doutes sur les conclusions qu'il tirait. Comme je l'ai expliqué à la Chambre et à la presse, n'eût été cette malheureuse fuite, l'affaire aurait été éclaircie de la façon habituelle et le général Dare aurait tiré les bonnes conclusions.

* * *

LES FINANCES

L'ALLÉGATION RELATIVE À L'ASSENTIMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LA MAJORATION TARIFAIRE DE LA B.C. INSURANCE CORPORATION EN ÉCHANGE D'UNE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans un récent article du *Sun* de Vancouver, Alan Fotheringham a écrit qu'il était établi que la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral avaient conclu un accord verbal par lequel le gouvernement fédéral fermerait les yeux sur l'augmentation des primes de l'Insurance Corporation of British Columbia si le gouvernement provincial voulait bien participer au programme de lutte contre l'inflation. Étant donné que cet accord serait intervenu, dit-on, au cabinet du ministre des Finances le 23 décembre 1975 avec la complicité du ministre du Travail de la Colombie-Britannique, M. Alan Williams, et du ministre des Finances de la même province, M. Evan Wolfe, le ministre voudrait-il confirmer s'il y a eu ou non un accord verbal dans ce sens et peut-il donner à la Chambre des précisions sur cette rencontre?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le rapport de M. Fotheringham est tout à fait faux. Il n'y a eu aucune entente de ce genre, dans ces termes, à l'occasion de cette rencontre qui s'est tenue peu après l'accession au pouvoir du gouvernement Bennett en Colombie-Britannique; j'ai rencontré en effet les ministres provinciaux et je leur ai décrit la teneur des discussions qui avaient eu lieu au cours des réunions fédérales-provinciales; j'ai fait savoir en particulier que les gouvernements provinciaux insistaient pour que leur système de fixation des prix ne soient pas soumis à la compétence de la Commission de lutte contre l'inflation. Telle était la position d'ensemble des provinces. J'ai bien dit alors que c'était sur cette base que s'étaient déroulées les négociations avec plusieurs provinces. Je pense qu'il était bien compris, de part et d'autre, que cette réunion n'était qu'une réunion d'information et qu'il n'était pas question d'accord ce jour-là. En fait, la Colombie-Britannique ne s'est rallié, à notre programme que depuis peu.